



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 23527

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En effet, après la parution du rapport de Mme la sénatrice Campion, les professionnels, et notamment les entreprises de transport de voyageurs, s'interrogent tant sur les délais que sur les adaptations leur permettant de répondre aux objectifs légaux dans des conditions techniques, administratives et financières acceptables.

## Texte de la réponse

Plusieurs rapports (mission d'inspections générales, rapport d'information de la Commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, mission parlementaire confiée à Madame la sénatrice Claire-Lise Campion) ont révélé que l'échéance du 1er janvier 2015 ne sera pas respectée. Face à ce constat, le Gouvernement a souhaité retenir deux pistes proposées par Madame la sénatrice dans le cadre de sa mission parlementaire : d'une part, la création d'un nouvel instrument de politique publique (l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)) qui permettra aux différents propriétaires et gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP) et aux autorités organisatrices de transports de poursuivre leurs démarches d'accessibilité après le 1er janvier 2015 et, d'autre part, l'ajustement des exigences réglementaires d'accessibilité pour prendre en compte les contraintes des opérateurs, l'évolution des techniques et les demandes de tous les handicaps. À cet effet, une vaste concertation avec les entreprises de transport de voyageurs mais, également, les associations de personnes handicapées, les associations d'élus, les architectes, les bureaux d'étude et les bureaux de contrôle, les acteurs du commerce et du tourisme et d'autres acteurs concernés, a été menée entre les mois d'octobre 2013 et février 2014. Le Gouvernement a fait sien les propositions consensuelles issues de la concertation qui ont été intégrées dans le projet de loi actuellement soumis au Parlement. Parallèlement, le Gouvernement a décidé d'accompagner la mise en accessibilité de la cité : une campagne de communication interministérielle consacrée à l'accessibilité se tiendra en 2014 et 2015. Mille ambassadeurs de l'accessibilité seront recrutés en 2014-2015 pour sensibiliser les acteurs et les orienter dans leurs démarches d'accessibilité. La Caisse des dépôts et consignations et la banque publique d'investissement de France (Bpi), mettront à disposition des outils financiers adaptés pour accompagner les acteurs publics et privés dans le financement de leurs opérations d'accessibilité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23527

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Logement et égalité des territoires

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3728

**Réponse publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5291